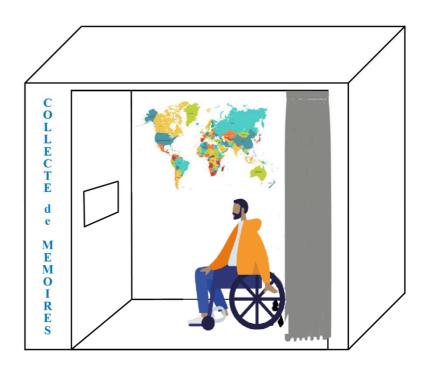
Cahier des charges de l'application du dispositif numérique de collecte de mémoires



Les objectifs de l'application :

L'exposition « Migrations » aura lieu de septembre 2022 à juin 2023 à la Maison de l'Archéologie du Pas-de-Calais. Nous souhaitons proposer un dispositif innovant de captation de collecte de mémoires en lien avec la thématique de l'exposition.

L'exposition aborde les **différents aspects des migrations** humaines, végétales, animales, des biens matériels et immatériels dans les Hauts-de-France de la Préhistoire à nos jours. Afin de créer un parallèle avec la période contemporaine des migrations humaines, nous souhaitons recueillir les témoignages des visiteurs de l'exposition. Les visiteurs alimenteront les contenus de l'exposition avec leurs contributions.

Les témoignages aborderont les causes qui ont amené ces personnes ou leurs ascendants à se déplacer, à migrer. Ces causes font échos aux principales raisons des migrations depuis le début de l'histoire humaine. La captation sera dirigée avec des questions (accessible en version audio).

Au-delà de ce dispositif, l'exposition **interroge chaque visiteur sur ses origines** et l'invite à partager une part de son histoire.

Le dispositif de captation est envisagé dans une cabine fabriquée selon le modèle des « photomaton » (fig. 1).

La cabine prévue dispose d'un **tabouret, réglable en hauteur et amovible** pour accueillir un fauteuil roulant. Un rideau ou une porte coulissante isole la personne pendant la captation (fig. 2).



Fig. 1: exemple de cabine photomaton

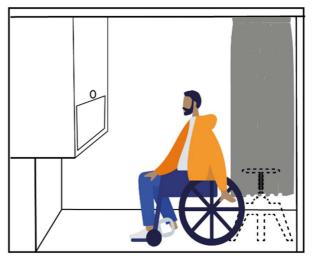


Fig. 2: proposition de cabine pouvant accueillir les personnes à mobilité réduite

Un écran tactile facilite l'interaction du visiteur avec le dispositif. Néanmoins, si le visiteur a des difficultés, car il ne peut pas agir avec l'interface tactile à cause d'un handicap ou de l'illectronisme, un **accompagnement est proposé** par l'agent d'accueil (message visible dans la structure et mentionné sur l'écran et dans la vidéo de présentation).



Fig. 3: exemple d'écran d'accueil de l'application

Les étapes du processus de captation sont :

- 1) Une vidéo présente le projet de recueil de témoignages,
- 2) Le témoignant choisit de faire une captation vidéo ou uniquement sonore,
- 3) Trois questions sont posées et enregistrées les unes après les autres et le visiteur peut refaire la captation,
- 4) Le témoignant doit saisir des données concernant son identité puis faire le choix entre remplir une convention papier et une convention papier.
 - a. En choisissant la convention papier, il doit se rendre à l'accueil pour remplir deux exemplaires de la convention.
 - b. En choisissant la convention numérique, il doit remplir un formulaire numérique avec ses coordonnées et accorder l'autorisation d'exploitation.
- 5) Le visiteur procède à une signature électronique après avoir validé la convention d'utilisation des droits à l'image.

Les témoignages (vidéo ou sonore uniquement) seront sélectionnés en fonction de la **pertinence du contenu**. Ils seront **montés et sous-titrés** pour être présentés dans l'exposition sur un **écran** dédié. Les vidéos seront **disponibles directement sur le site Archéologie.pasdecalais.fr** dans une rubrique dédiée à l'exposition.

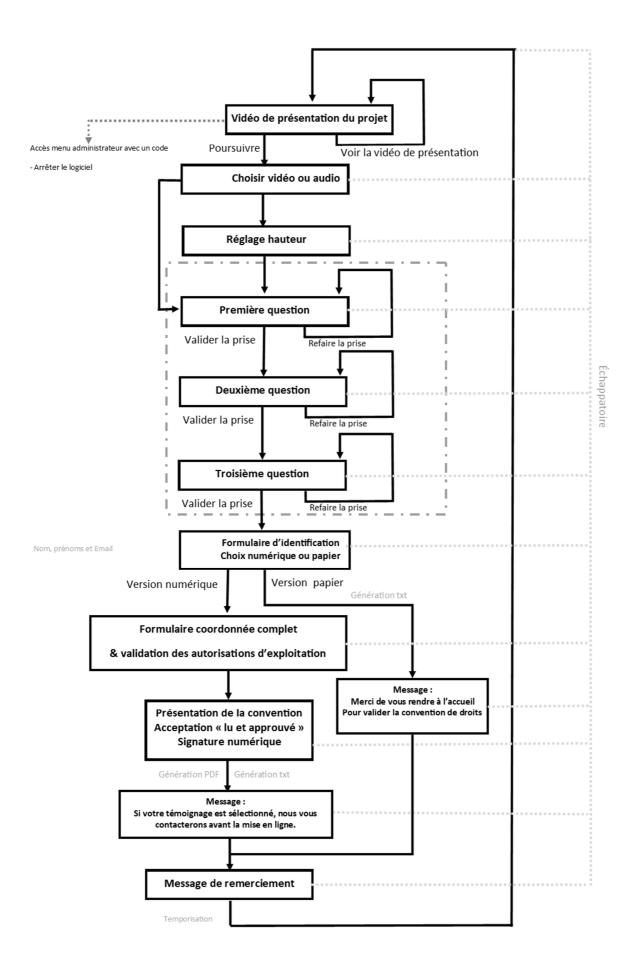
Nous laissons la possibilité aux participants **d'enregistrer la vidéo chez eux** et de nous envoyer les fichiers et la convention pour l'utilisation des droits à l'image.

Nous souhaitons **réutiliser le dispositif** numérique de recueil des témoignages pour **d'autres projets départementaux**, en y intégrant nativement une interface administrateur permettant la modification des questions et l'interface avec la vidéo de présentation.

Fonctionnement de l'application :

Scénario détaillé de l'application

- 1) Une vidéo présentation du projet est activée par le visiteur.
- 2) À la fin de la vidéo, le témoignant doit choisir s'il préfère un témoignage en vidéo ou audio ou relancer la vidéo.
- 3) Après avoir la lecture de la question, il lance la captation et il répond à la question. Puis, il enchaîne les questions suivantes.
- 4) Un fichier audio ou vidéo est créé pour chaque question (ici, le projet se limite à 3 questions).
- 5) Le témoignant peut refaire la prise.
- 6) À la fin de la captation, le témoignant doit remplir un formulaire numérique avec le clavier tactile (nom, prénoms et courriel).
- 7) Le témoignant peut choisir la convention papier ou continuer avec la convention numérique.
- 8) Première option, il a choisi la convention papier : il doit se rendre à l'accueil pour remplir deux exemplaires de la version papier de la convention papier.
- 9) Deuxième option, il a choisi la convention numérique, il doit remplir le formulaire complémentaire (adresse postale et numéro de téléphone), accepter les droits de diffusion de la convention, valider la convention avec une coche « Lu et approuvé » et signer. Un message informe le témoignant qu'il sera contacté si son témoignage est sélectionné. Un état de la convention est généré en pdf.
- 10) Dans l'ensemble des cas, un fichier txt est généré contenant les informations sur l'identité et les coordonnées du témoignant. Ce fichier permet de contacter le témoignant en cas d'échec de la génération du pdf.



L'interface d'administration :

L'interface d'administration permet de modifier les questions, les textes des droits de diffusion et la vidéo présentation (pour une réutilisation du logiciel pour d'autres projets de captation).

Une formation à l'utilisation de l'interface et la récupération des fichiers est nécessaire.

Type d'application :

L'application est **open-source**, **non propriétaire** et ne dépendant pas d'un **renouvellement de licence** (conformément aux exigences de l'appel à Projets ADNI de la DRAC).

L'application doit fonctionner avec une technologie compatible avec HTML/CSS/WEB.

L'application doit être compatible avec l'ensemble les périphériques : webcam, photo, son et vidéo.

L'application est un exécutable (elle ne doit pas demander de manipulation technique à l'agent d'accueil chargé du démarrage de l'application).

Technologie et plate-forme d'utilisation :

Logiciel 64 bits compatible avec le système d'exploitation Windows 10 ou plus (compatible pc).

Description des fonctionnalités mises en œuvre :

- Captation des témoignages vidéo et sonore.
- Les fichiers vidéo sont générés en MP4 au format HD 1920 × 1080.
- Les fichiers audios sont générés en MP3 avec un taux de MP3 192 kbit/s.
- Génération d'un état au format PDF avec la convention signée et approuvée par le témoin.
- Génération d'un txt individuel avec les coordonnées du témoignant.
- Les fichiers des captations seront classés dans un répertoire journalier et dans un sous-répertoire unique à chacune des captations avec la convention signée en pdf et un fichier txt.
- Formulaire d'identification simplifié (Nom, Prénoms, Courriel et date de naissance)
- Formulaire pour les coordonnées et d'acceptation des autorisations d'exploitation.
- Une coche d'acception « lu et approuvé par [le nom du témoignant] ».
- Utilisation du clavier tactile Windows.
- Le formulaire de la convention du droit à l'image à signer numériquement contenant les informations du témoignant (voir annexe).
- La **signature numérique** sur l'écran tactile.
- L'administrateur de l'application peut modifier via l'interface administrative :
 - Les questions,
 - Le temps maximal de chaque réponse,
 - Ajouter ou supprimer des questions,
 - La vidéo de présentation,
 - Les remerciements (texte et/ou image).
 - o Arrêter le logiciel.
- L'interface d'administration est accessible par mot de passe permettant l'arrêt du logiciel.
- Le logiciel doit pouvoir s'exécuter automatiquement au démarrage du système d'exploitation.
- Une sauvegarde déportée vers un disque dur externe ou un cloud.
- Arrêt du scénario à n'importe quel moment du processus.

Ergonomie:

• Prise en compte de l'expérience utilisateur.

• Prise en compte de l'accessibilité avec des pictogrammes pour les personnes en situation d'handicap.

Charte graphique:

- Thème basique.
- **Logos** du Conseil Départemental et de la DRAC des Hauts-de-France visible sur les pages d'accueil et de remerciement.

Nombre d'utilisateurs concernés :

Entre 75 et 150 témoignants.

Lieu de l'expérimentation (physique ou sur Internet) :

L'expérimentation aura lieu à la Maison de l'Archéologie du Pas-de-Calais à Dainville pour la captation et la diffusion des vidéos lors de l'exposition « Migrations ».

Les vidéos seront publiées sur le site Archeologie.pasdecalais.fr pour être visualisées dans une rubrique dédiée et sur une borne de consultation de l'exposition.

Seconde version du calendrier d'exécution (retard financement DRAC)

Fin Septembre/Octobre 2021 : Création du cahier des charges de l'applicatif et des plans et des devis avec les prestataires.

Décembre 2021 : Choix du prestataire.

Mars 2022 : Développement du logiciel de captation.

Avril/Mai 2022: Livraison et formation du logiciel de captation.

Mai 2022 : Mise en place de la structure cabine dans un espace de hors de l'exposition et intégration de l'équipement numérique.

Juin 2022 : Réalisation des premières captations (enregistrement, montage et sous-titrage) avec des témoins provenant de l'association de migrants ou autres.

Juillet/Août 2022: Installation dans la salle d'exposition.

Septembre 2022 : Mise en ligne des premières vidéos sur le site internet, intégrations des contenus sur l'écran et des QR Codes dans l'exposition.

Maquette « Convention entre témoin et Département du Pas-de-Calais » en attente de validation par le service juridique.

Contrat de cession de droits d'auteur sur les témoignages enregistrés dans le cadre de l'exposition « « Migrations, une archéologie des échanges »

Entre

Le Département du Pas-de-Calais, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY, domicilié Hôtel du Département, et autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015,

et	
Monsieur, Madame,	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

d'une part, dénommé ci-après le Département

ci-après dénommé le témoin.

Objet

Dans le cadre de l'exposition « Migrations, une archéologie des échanges » les visiteurs seront invités à filmer leurs propres témoignages qui seront utilisés ensuite par le Département pour alimenter l'exposition. Cette convention autorise le Département à exploiter ces témoignages pour des usages non commerciaux.

Droits cédés

L'auteur cède au département les droits patrimoniaux sur le témoignage, c'est-à-dire:

- Le droit de reproduction. Les témoignages pourront être reproduits et fixés sur différents support (textes, photographies, vidéos ...) et être intégrés dans des œuvres composites.
- Le droit de représentation et de diffusion. Le département pourra diffuser les témoignages, notamment dans le cadre de l'exposition « Migrations, une archéologie des échanges » ou pour des ateliers pédagogiques, des groupes scolaires, sur internet, dans le cadre de congrès ou d'autres expositions. Ils pourront être prêtés à des chaîne de radio ou de télévision.

La présente convention ne permet aucune exploitation commerciale des témoignages.

Destination des droits cédés

Ces témoignages seront présentés dans le cadre de l'exposition « Migrations, une archéologie des échanges » sur le site internet archeologie.pasdecalais.fr. Ces documents seront conservés par le département et pourront faire l'objet

d'une valorisation scientifique, pédagogique et culturelle dans le cadre de projets portés par le Département. Ils seront également mis à disposition pour consultation, diffusion, reproduction, adaptation et représentation.

Durée de la cession

Les droits sont cédés pour la durée d'existence des droits d'auteur soit 70 ans après la mort de l'auteur.

Respect des droits d'auteur appartenant à l'interviewer

La mention du Département du Pas-de-Calais, ainsi que celles du nom du témoin et des interviewers devront apparaître clairement lors de toute exploitation du témoignage et dans la publicité qui pourra l'entourer.

Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies vous concernant dans cette convention font l'objet d'un traitement informatique sécurisé par le Département du Pas-de-Calais, auquel vous consentez, destiné à instruire votre entretien filmé lors d'une collecte d'archives orales sur le thème des polonais dans le Pas-de-Calais.

Elles seront utilisées uniquement par les services instructeurs du Département du Pas-de-Calais et les partenaires habilités pouvant être amenés à intervenir dans le traitement de votre dossier à savoir les Archives départementales du Pas-de-Calais.

Les données enregistrées sont conservées sans limite de temps.

Conformément au cadre juridique de la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez enfin, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

L'ensemble de ces demandes doit être adressé, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse suivante : Conseil Départemental du Pas-de-Calais La Déléguée à la Protection des Données Christine BENEL rue Ferdinand Buisson 62000 ARRAS, ou par mail à l'adresse suivante : Delegue.Protection.Donnees@pasdecalais.fr.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (3, place Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr).

La présente relation contractuelle devra s'effectuer dans le respect des règles du RGPD.

Dans tous les cas, les signataires de la présente convention devront veiller à ce que soient apportées des garanties suffisantes en matière de protection de la vie privée et des libertés dans leur relations contractuelles y compris avec des tiers.

Fait en deux exemplaires à	, le
Noms, prénoms et signatures des contractants,	précédés de la mention "lu et approuvé"

Charte graphique de l'exposition

Migrations // Ligne graphique

Intro Regular (titre)

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ 0123456789(,.»!?%&)

Bahnschrift (texte)

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz 0123456789(,..»!?%&)

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz 0123456789(,.»!?%&)

MIGRATIONS _ UNE ARCHÉOLOGIE DES ÉCHANGES

At vero eos et accusamus et iusto odio dignissimos ducimus qui blanditiis praesentium voluptatum deleniti atque corrupti quos dolores et quas molestias excepturi sint occaecati cupiditate non provident, similique sunt in culpa qui officia deserunt mollitia animi, id est laborum et dolorum fuga.

Et harum quidem rerum facilis est et expedita distinctio. Nam libero tempore, cum soluta nobis est eligendi optio cumque nihil impedit quo minus id quod maxime placeat facere possimus, omnis voluptas assumenda est, omnis dolor repellendus. Temporibus autem quibusdam et aut officiis debitis aut rerum necessitatibus saepe eveniet ut et voluptates repudiandae sint et molestiae non recusandae. Itaque earum rerum hic tenetur a sapiente delectus, ut aut reciciendis voluptatibus maiores alias consequatur aut perferendis doloribus asperiores repellat.

PRESENCE

Migrations // Ligne graphique

